AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'Environnement et notamment articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

SOUMISE A ENREGISTREMENT

UNE CONSULTATION PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

→ **OBJET** : CRÉATION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CHARTRES

→ **NOM DU DEMANDEUR ET SON ADRESSE :** *CEPL BEVILLE* **– siège social –** ZI Les Longs Réages – 28700 BEVILLE LE COMTE

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC du Jardin d'entreprise – rue Réaumur - CHARTRES

→ **RUBRIQUE(S) :** 1510-2, 1530-2, 1532-2, 2662-2, 2663-1-b, 2663-2-b et 4331

→ **RAYON D'AFFICHAGE :** 1 kilomètre

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION :** 4 semaines, du lundi 27 mai 2019 à 9 heures au lundi 24 juin 2019 à 9 heures

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ A LA MAIRIE de CHARTRES où le public pourra en prendre connaissance aux heures suivantes et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet :

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h30

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE A L'ADRESSE : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours

Le public pourra adresser toute correspondance à Mme la Préfète, Direction de la Citoyenneté, bureau des procédures environnementales - ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, **avant la fin du délai de consultation du public.**

INFORMATION :

« LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LA PRÉFÈTE. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PREVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS.